



Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 064-216400655-20250423-2025_19-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 23 avril 2025 à 19h00 /
2025eko apirilaren 23ko biltzarra, arratseko 19:00ak



Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
15 avril 2025 / 2025eko apirilaren 15a	27	15

Etaient présents / Hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Xalbat GARAT, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Ann SIMON,

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Marie Pierre CLAVENAD (i)
Antoine COGNAUD (k) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (ri)
Philippe GIRALDI (k) à Jean Louis FOURNIER (i)
Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)
Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)

Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA, Frédéric CARRICABURU

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

Le Maire indique que lors de la séance du 14/04/2025, les membres présents n'ayant pas été en nombre suffisant pour délibérer valablement sur la délibération n° 2025- 19, la séance a été levée et renvoyée à ce jour.

2025- 19 Fixation des taux des 3 impôts locaux pour l'année 2025 / 2025 urteko herriko 3 zergaen finkatzea

Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) a pu à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

L'administration fiscale a communiqué les montants des bases prévisionnelles des 3 impôts locaux communaux pour 2025 :

Taxe Foncière sur le bâti : 8 621 000 €

Taxe Foncière sur le non bâti : 66 000 €

Taxe d'Habitation : 2 712 000 €

Il est proposé de reconduire en 2025 les taux d'imposition de 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que le budget communal 2025 nécessitera des rentrées fiscales de 2 769 427 €,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

Taxe Foncière sur le bâti : 28 % soit un produit attendu de 2 413 880 €

Taxe Foncière sur le non bâti : 24,25 % soit un produit attendu de 16 005 €

Taxe d'Habitation : 12,52 % soit un produit attendu de 339 542 €

PRÉCISE que la majoration de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires reste à 60 %, soit un produit attendu de 189 453 € et le montant des allocations compensatrices s'élève à 34 558 € pour 2025.

Adopté par 17 voix pour et 3 abstentions (Bénédicte LUBERRIAGA, Didier ISASA, Jean Pierre MOUHICA)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiatzaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

